

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 26 mars 2024

Rapporteur : Serge Lecrosnier

QUESTION N° 01 :

Note de présentation jointe à l'examen du Compte Administratif 2023 et du Budget primitif 2024 conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe

1) Compte administratif 2023

a) **Fonctionnement :**

Pour les dépenses de **fonctionnement** de notre commune, nous avons consommé au cours de l'année 2023 : **1 188 930.78 €**. C'est légèrement moins que l'an passé alors que nous avons encore subi une forte inflation (4.90%) et que les fluides (électricité, gaz, carburants) ainsi que l'alimentation ont de nouveau fortement augmenté. Seuls points à la baisse, le poste « transports » (pas de bus piscine) et le poste « publications » (Livre sur St-Léonard en moins 33 k€). L'effectif du personnel communal est de 15 agents. Compte tenu des différents avantages concédés, le poste « frais de personnel » est en hausse de 7%.

Tout considéré, nous pouvons nous féliciter d'une très bonne maîtrise de nos dépenses.

Historique	2017 : 1 049 713.64 €
	2018 : 992 870.49 €
	2019 : 988 619.50 €
	2020 : 954 457.84 €
	2021 : 975 466.23 €
	2022 : 1 208 716.58 €

Quant aux **recettes**, nous avons perçu **1 577 312.00 €**.

L'an passé, nous avons constaté une nette hausse de notre fiscalité que nous avons attribué aux nouvelles constructions. Tel n'est pas le cas en 2023 mais nos recettes étant sensiblement identiques, nous pouvons qualifier ce niveau de pérenne.

Historique	2016 : 1 187 717.93 €
	2017 : 1 309 307.25 €
	2018 : 1 327 685,41 €.
	2019 : 1 351 937.04 €
	2020 : 1 384 970.33 €
	2021 : 1 413 077.76 €
	2022 : 1 564 642.35 €

Sur la section de « **fonctionnement** » nous dégageons donc un excédent de **388 381.22 €**.

b) Investissement :

Pour la section « **investissement** », les comptes sont arrêtés à **789 237.78 €** pour les **dépenses** et à **549 499,23 €** pour les **recettes**. Soit un solde négatif de 239 738.55 € qu'il nous appartiendra de compenser sur 2024.

Nous devons comptabiliser au titre des restes à réaliser **885 800.00 €** en dépenses pour **398 000.00€** en recettes. Là encore, il nous faudra financer ce déficit de 487 800.00 € en 2024.

Chaque exercice, nous reportons des sommes importantes sur l'année suivante. En effet, la durée des opérations d'envergure ne nous permet pas de clore les dossiers avant la fin de l'année.

2) Budget primitif 2024

Comme habituellement, ce budget vous est présenté en s'appuyant sur les réalisations de l'année passée amendées des éléments dont nous avons eu connaissance lors de sa rédaction en particulier la courbe de l'inflation déjà évoquée.

A fin février, l'inflation est de 3%.

a) Fonctionnement :

Le budget s'équilibre à **1 800 127.85 €**.

C'est un montant inférieur à l'an passé (budget 2023 : 2 049 629.64 €) toutefois, tous les postes de charge habituels ont bien été renouvelés. La différence provient du résultat reporté de l'exercice précédent (195 927.85 € contre 536 027.64 €)

Ce report plus faible contribue encore à nous aider à financer les dépenses mais aussi à permettre de dégager l'épargne vers notre budget « investissements ».

Ainsi, nous pouvons flécher vers celui-ci une somme raisonnable de 486 327.85 €.

b) Investissement :

Dépenses : 2 208 308.86 €

L'enveloppe 2024 pour de nouveaux investissements s'élève à **905 827.85 €** et les restes à réaliser comme indiqué ci-dessus se montent à **885 800.00 €**

Ce budget est du même niveau que celui de l'an passé et reste important pour notre collectivité. Le poste le plus élevé est l'achat d'une partie (2,06 ha) du terrain dédié à l'opération « Centre-bourg ». Notons également l'inscription de 103 000.00 € au titre de la réfection de la toiture de la salle Henri Lambert. En terme de financement, la part communale du chantier d'effacement des réseaux de la valleuse de Grainval sera à payer (351 900.00 €).

La charge des annuités d'emprunt reste légère. (50 000.00 €)

Recettes : 2 208 308.86 €

Ces recettes sont constituées, de notre épargne citée dans le paragraphe « fonctionnement », du report de l'année passée pour 728 481.01 €, du remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA acquittée pour 53 000.00 € et d'une taxe d'aménagement évaluée à 30 000.00 €. Cette dernière est difficile à prévoir car versée irrégulièrement et sujette au volume des travaux effectués sur notre territoire.

Nous prévoyons 482 500.00 € de subventions (total des subventions inscrites en reste à réaliser et des nouvelles demandes à formuler).

Pour équilibrer ce budget, il nous faut inscrire un emprunt à hauteur de 300 000.00 €. Nous suivrons attentivement l'évolution de notre trésorerie au cours de l'année avant d'envisager cette opération.

Conformément à notre politique, nous n'augmenterons pas les taux de fiscalité dont il nous reste la maîtrise.

Nous prétendons présenter un budget solide et dynamique. La situation financière de notre commune est bonne et nous pouvons poursuivre avec sérénité les importants projets que nous portons à moyen terme.

Signature du maire 	Signature du secrétaire de séance 	Date de mise en ligne 29.03.2024
--	---	--



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 26 mars 2024

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 26 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 18 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoints au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR ; Messieurs Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Xavier PAILLETTE (arrivé lors de la question n°2), Dany DEFONTAINE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Dégremont), Madame Christelle JARRY (pouvoir à Monsieur Maguet), Monsieur Jean-Michel LAMOTTE (pouvoir à Monsieur Daudruy), Monsieur Christopher MAUVE (pouvoir à Monsieur Balier).

Le quorum est atteint.

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Serge Lecrosnier* a été désigné pour remplir ces fonctions.

